



BULLETIN MENSUEL  
9me Année  
N° 100

Du 15 AVRIL  
au 15 MAI  
1982

# LE RYER PIERRE ET MARIE PROSSION



MBIAULT

ABONNEMENT  
(servi par la Poste)

FRANCE . . . 10 fr.  
ETRANGER . . . 12 fr.

ADMINISTRATION  
au Presbytère  
de Saint-Pierre





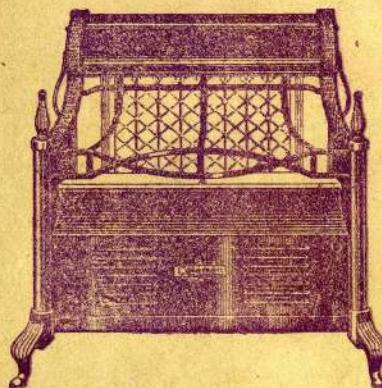
pas se répandre ni faire explosion.

**A**MELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 300 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger; le contenu ne pouvant



Model No. 480

Demandez également LA CHAUFFERETTE ainsi que LE RÉCHAUD « COLEMAN RADIANT HEATER » : ils donnent une chaleur saine, sans odeur, sans aucun danger



restent toujours propres.

Le FER À REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

d'explosion ; ils permettent de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à bon compte (un gallon de gazoline chauffe durant 15 h.) ; ils peuvent être transportés aisément, tiennent très peu de place et



**DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"  
CHEZ M<sup>ME</sup> V<sup>UE</sup> A. PATUREL.**

Imp. du « Foyer Paroissial » . -- Le Gérant : J. Cardinal.



# LESPAGNOL FRERES

QUIR DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

## ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

## Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

## Outils tous genres

Marque « Stanley »

## Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - ENTERPRISE - RICHMOND

## AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins

à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



## Deux façons de créer une Succession

### UN MOYEN

En économisant, vivant de privations et de sacrifices, en lutte continue avec la vie, en combattant les coups de la concurrence dans les affaires, tout en étant exposé aux pertes par incendie, vol, détournement, au malheur; en privant votre famille et vous-même du nécessaire, peut-être. Pendant que vous luttez ainsi, il faut envisager la possibilité d'un accident: une maladie, la mort même venant renverser tous vos plans; et, à la fin, vous n'aurez qu'une seule chance sur vingt de pouvoir vivre dans la vieillesse sans votre travail quotidien ou sans les secours d'autrui.

### UN MEILLEUR MOYEN

En faisant des placements sur des polices d'assurance-vie qui vous garantiront un revenu lorsque le temps viendra de vous retirer des affaires, ou si vous veniez à être incapable de travailler à cause de blessures ou maladie — des polices qui garantiront aux vôtres à votre décès, soit un capital payable comptant en une seule somme, soit une rente à toute épreuve, qui est certaine, régulière, inaliénable et inattaquable, une rente qui ne peut se perdre, qu'on ne peut dépenser, ou gaspiller ou hypothéquer.

**M. Pierre ANDRIEUX**, Représentant spécial

se fera un plaisir de vous indiquer un moyen de créer une succession en faisant des placements sur les polices d'assurance-vie de l'**Imperial Life Assurance Company of Canada**.



# LE FOYER PAROISSIAL

## CENTIÈME

### NUMÉRO !

**N**ous tient bon, le modeste bulletin, soutenu par des sympathies qui lui sont précieuses, et pour lesquelles il exprime, une fois de plus, ses vifs remerciements aux Abonnés et aux Lecteurs de St-Pierre, de l'Île-aux-Marins, de Miquelon... et aussi à ceux de France, du Canada, des Etats-Unis, et d'ailleurs.

Il avait promis, dans son premier Numéro, qu' « il fera connaître régulièrement, au moins tous les mois, les évènements les plus importants de la vie paroissiale de nos îles, et vous intéressera ainsi à ce qui se passe chez nous ».

Il avait déclaré qu' « il ne sera pas un instrument de combat, et qu'il ne s'abaissera pas à des polémiques de personne ».

Son rêve était « d'éclairer, de récréer, de pacifier, de maintenir parmi nous une atmosphère de sympathie ».

Nous avons la douce confiance que les LECTEURS lui rendront le témoignage qu'il a été fidèle à son programme.

Dieu veuille le bénir encore et lui accorder de nouveaux gages de succès pour un autre CENTIÈME NUMÉRO !

C. H.



## Service paroissial et Renseignements divers

### PAROISSE DE SAINT-PIERRE

**I**NSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

**C**ONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1<sup>er</sup> vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

**B**APTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi **ONDOIEMENT**, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

**P**ARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

**M**ARIAGES. — Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*.

Faire venir le plus tôt possible : les *certificats de baptême* ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

**C**OMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de cire destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

**M**ALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

### Cours de Catéchisme (Année scolaire 1931-1932).

I. PETIT CATÉCHISME, pour les enfants qui auront sept ans dans le courant de la présente année : Au Foyer paroissial, le jeudi à 10 h. 1/2.

II. CATÉCHISME PRÉPARATOIRE, pour les enfants nés en 1921 :  
Au Foyer paroissial, le mardi et le vendredi, à 11 h.

III. CATÉCHISME DE LA COMMUNION SOLENNELLE ET DE LA CONFIRMATION, pour les enfants nés en 1920, et ayant suivi pendant un an le Catéchisme préparatoire :  
Dans la chapelle du Sacré-Cœur, le lundi, le mercredi et le vendredi, à 11 h.

IV. CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE après la Communion solennelle :  
Dans l'église du Sacré-Cœur : Pour les garçons, le mardi à 11 h. ; pour les filles, le samedi à 11 h.

N.B. — L'Instruction religieuse que les parents sont tenus, sous peine de faute grave, d'assurer à leurs enfants, par eux-mêmes et par le prêtre, fait partie du programme des matières classiques dans les Ecoles chrétiennes.



## Calendrier du Mois de Mai 1932

AVIS. — Dans les premiers jours de ce mois, les Dames du Comité paroissial feront leur tournée semestrielle du *Denier du Culte*. Les chrétiennes familles Saint-Pierraises ne manqueront pas de leur faire bon accueil, comme par le passé.

— Pendant ce mois, l'exercice du Mois de Marie aura lieu tous les soir à 6 h., excepté les dimanches et les jours où il y a un Office à 8 h.

1 Dimanche. — SS. Philippe et Jacques, apôtres. — A 6 h., messe et comm. mens. des hommes de la Confrérie du St Sacrement. — A la messe de 7 h. 1/2, communion pascale des petits enfants arrivés à l'âge de 7 ans. — Exposition du Saint Sacrement à la grand'messe et aux vêpres. — A 2 h., vêpres, exercice du Mois de Marie, bénédiction du Saint Sacrement ; puis procession mensuelle.

N. B. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

— A partir de demain, lundi, c'est l'*Heure d'Eté*, en avance de 60 minutes.

Lundi 2, Mardi 3 et Mercredi 4 sont les *jours des Rogations*. Après l'exercice du Mois de Marie, on récitera les litanies des Saints.

3 Mardi. — Fête de l'*Invention de la Ste Croix*. — Après les messes et après l'exercice du Mois de Marie, les fidèles sont admis à vénérer la Relique de la Vraie Croix.

4 Mercredi. — Ste Monique, Patronne secondaire de l'Association des Mères chrétiennes. — A 7 h., messe de l'Association.

5 Jeudi. — Fête de l'*Ascension*. — *Clôture du temps des Pâques pour la communion annuelle*. — Offices comme les dimanches. — Le soir, à 8 h., *Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du St Sacrement.

6 Vendredi. — 1<sup>er</sup> du mois. — Commencement de la Neuviaine au Saint-Esprit comme préparation à la fête de la Pentecôte, — neuviaine demandée par N. S. P. le Pape Léon XIII, pour le maintien de l'union parmi les fidèles, et pour la conversion des dissidents. — Le soir à 8 h., Exercice du Mois de Marie, amende honorable au Sacré-Cœur et salut.

7 Samedi. — Jour du Saint-Rosaire. — A 7 h., messe de la Confrérie.

8 Dimanche. — SOLENNITÉ NATIONALE DE STE JEANNE D'ARC, PATRONNE DE LA FRANCE. — Tous pavillons et drapeaux dehors ! — A 10 h., messe solennelle et panégyrique de la Sainte. — A 6 h., vêpres, exercice du Mois de Marie

N. B. — A partir d'aujourd'hui, les vêpres du dimanche auront lieu à 6 h.

10 Mardi. — 2<sup>me</sup> du mois. — St Antonin, év. et conf. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

12 Jeudi. — Le soir à 4 h. 1/2, au F. P., conférence et projections pour les élèves des écoles libres.

14 Samedi. — Vigile de la Pentecôte. — *Jeûne et abstinence*. — A 8 h., bénédiction des fonts baptismaux et messe.

15 Dimanche. — 3<sup>me</sup> du mois. — SOLENNITÉ DE LA PENTECÔTE. — A la messe de 7 h. 1/2, comm. des jeunes filles. — A 10 h., messe pontificale à l'intention de tous les Fidèles de la Colonie. — A 2 h., réunion des E. de M. dans la chapelle du



Sacré-Cœur. (La cloche en donnera le signal à 1 h. ½). — A 6 h., vêpres pontificales avec bénédiction papale. Salut solennel du T. S. Sacrement.

N. B. — Les quêtes pendant les messes de ce jour formeront le *Denier de Saint-Pierre*, pour Notre Saint-Père le Pape.

16 Lundi. — A 10 h., grand'messe pour les défunts de la paroisse. — Puis, dans la chapelle du Sacré-Cœur, réunion des personnes qui veulent bien s'occuper des reposoirs pour les processions de la Fête-Dieu.

18 Mercredi. — *Aujourd'hui, vendredi et samedi* sont les jours des Quatre-Temps, avec *jeûne et abstinence*.

Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

20 Vendredi. — 229<sup>me</sup> anniversaire de la fondation, à Paris, de la Congrégation du St-Esprit, dans l'ancienne église de St Etienne-des-Grès.

22 Dimanche. — 4<sup>me</sup> du mois. — Fête de la Très Sainte Trinité. — A la messe de 7 h. ½, com. des garçons. — A 2 h., réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur. (La cloche en donnera le signal à 1 h. ½).

26 Jeudi. — Fête du T. S. Sacrement. — A 8 h., messe (avec chants) pour tous les fidèles de la Colonie ; comm. générale des enfants de la Ligue Eucharistique.

27 Vendredi. — A partir d'aujourd'hui, jusqu'au 4 juin, aura lieu à 6 h. du soir, l'exercice de la neuviaine préparatoire à la fête du Sacré-Cœur.

28 Samedi. — A 7 h., dans la chapelle du Sacré-Cœur, messe des E. de M.

29 Dimanche. — SOLENNITÉ DE LA FÉTE-DIEU. — Après la messe de 10 h., procession aux reposoirs de la ville. — Le soir à 6 h., vêpres, exercice de la Neuviaine au Sacré-Cœur.



## PRIÈRE

**Donnez, Seigneur, à votre Eglise, des Prêtres**

**Pour célébrer sans fin le Saint-Sacrifice de la Messe !**

**Pour conduire vers Vous les petits enfants !**

**Pour éclairer la Foi du peuple des fidèles !**

**Pour ouvrir l'Evangile aux âmes qui l'ignorent !**

**Pour accorder votre pardon aux pécheurs repentants !**

**Pour donner votre Hostie aux âmes affamées !**

**Pour aider les mourants !**

**Pour consoler ceux qui souffrent !**

**Pour rappeler à tous les hommes qu'ils sont frères !**

**Pour étendre Votre règne parmi nous !**

**Seigneur, donnez à votre Eglise de saints prêtres, et rendez-nous dociles à ses enseignements !**



# LA BONNE SAGE

## Les Sacrements

### 6. — Sources de Vie Surnaturelle (*Suite*).

#### LA PÉNITENCE (1).

**L**A Baptême efface dans l'âme humaine les traces de tout péché et y fait resplendir la lumière de la vie surnaturelle. Mais il ne change pas notre nature ; les mauvais penchants sont toujours là ; nous restons libres de nos actes, et si nous commettons une faute grave, nous perdons la vie de la grâce et l'amitié de Dieu.

Qui nous la rendra ? Qui nous délivrera du remords ? Qui nous rouvrira le Ciel ?

Le regret sincère d'avoir offensé Dieu parce qu'il est Dieu, Dieu d'une grandeur, d'une bonté, d'une sainteté infinies, constitue la **Contrition parfaite** et peut suppléer à la confession dans le cas où celle-ci serait impossible.

Ce regret sincère de ses fautes a été nécessaire, dans tous les temps, pour obtenir le pardon de Dieu et retrouver la pureté du cœur. Et il suffit, avec le désir du sacrement.

« Je me lèverai, dit l'enfant prodigue de l'Évangile, et j'irai vers mon Père ! » — Dès qu'un pécheur parle ainsi, avec un motif de contrition parfaite, il rentre en grâce avec Dieu, — justifié, mais non dispensé de confesser ses fautes, lorsqu'il le pourra.

En effet, comme nul ne peut savoir s'il a réellement la contrition parfaite, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a donné le sacrement de **Pénitence**, destiné à remettre les péchés commis après le Baptême à celui qui s'en repente, les confesse et les expie.

(1) *Pénitence*, c'est-à-dire *peine* (ressenti à cause du péché), *repentir*. Du latin *pœnitel* (*pœna lenet*).



Incomparable bienfait ! Quel bonheur, en effet, d'avoir à sa portée un moyen facile et sûr de retrouver la paix de l'âme, l'amitié de Dieu, le chemin du Salut éternel ! Seul au monde, le catholique a cette assurance.

Remettre les péchés ! Dieu seul peut le faire, puisque c'est lui que le péché offense, en détruisant l'Ordre établi par sa volonté ; Dieu seul et, par conséquent, Jésus-Christ, en sa qualité de Dieu, de Rédempteur et de Médiateur. Il l'a fait directement pendant qu'il était sur la terre, en pardonnant à Madeleine, à la Samaritaine, au bon larron...

Mais comme il allait disparaître au jour de l'Ascension, il voulut communiquer ce pouvoir à ceux qui devaient le remplacer, jusqu'au jour où il reviendra « juger les Vivants et les Morts ».

Ce pouvoir est sans limites. Il n'est pas un péché, pas un crime, qui ne puisse être remis à celui qui se repent sincèrement, — hormis le « péché contre l'Esprit-Saint », c'est-à-dire l'impénitence finale ou l'endurcissement volontaire de celui qui va mourir.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué le Sacrement de Pénitence quand il a dit à Pierre et aux Apôtres, par eux aux papes, et par les papes aux évêques et aux prêtres de l'Église catholique : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez. » (S. Jean, XX, 22-23.)

Aussi, depuis la Pentecôte, les Apôtres et, après eux, les évêques et les prêtres ont reçu la confession des fidèles et leur ont remis leurs péchés. (Act., XIX, 18 ; S. Jacq., V, 16 ; S. Jean I, 9.)

Mais pour donner ou refuser l'absolution des péchés, le prêtre doit les connaître. Et c'est pourquoi le coupable est tenu de les rechercher et de les déclarer, de les regretter, de se proposer de ne plus les commettre, et de les expier.

(A suivre)

MER A. LE ROY.



Pensée de Saint François de Sales.

On ne s'éloigne de Marie qu'à mesure qu'on s'éloigne de Jésus ; on ne quitte ordinairement Marie qu'après avoir quitté Jésus ; on ne se retire de Marie que par la voie des passions ... et quelquefois par la dépravation et la corruption du cœur.



## Actes Paroissiaux

(DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1932)

### BAPTÉMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise ,

*Le 19 mars* : PLANTÉ, Philippe-Henri-Joseph. Parrain : Henri Hagen ; marraine : Yvonne Lesénéchal. — *Le 20 mars* : GIRARDIN, Roger-Auguste-Maurice. Parrain : Maurice Jouquand ; marraine : Louise Girardin. — DOUSSEIN, Jacqueline-Marie-Célestine. Parrain : Gustave Lespagnol ; marraine : Marie-Célestine Amestoy. — *Le 22 mars* : BONNIEUL, Eugène-Léon. Parrain : Ernest Bonnieul ; marraine : Léonie Petitpas. — *Le 23 mars* : FITZPATRICK, Suzanne-Elisabeth. Parrain : Michel Slaney ; marraine : Mme Edouard Briand. — *Le 27 mars* : MARCADET, Yvonne-Jeanne-Marcelle. Parrain : Pierre-Marie Jézéquel ; marraine : Aurélie Dérieu. — OZON, Henri-Prosper-Eugène. Parrain : Prosper Ozon ; marraine : Marie Briand. — APESTÉGUY, René-Fernand-Joseph. Parrain : Fernand Lévèque ; marraine : Thérèse Ruelland. — *Le 3 avril* : HACALA, Guy-Alphonse-Louis. Parrain : Maurice Hacala ; marraine : Elisabeth Dunphy.

### MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, le 9 avril : PLANTEGENEST, Louis, et HUBY, Henriette.

### SÉPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

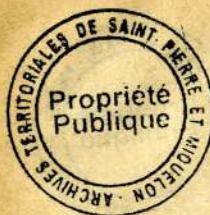
*Le 17 mars* : BONNIEUL, Francis-Henri, 37 ans. — *Le 29 mars* : Cox, Emilienne-Adéla, 7 ans. — *Le 7 avril* : LETOURNEL, Jeanne-Marie-Etienne, 3 ans. — *Le 12 avril* : MARCEL, Félicité-Louise, née Martin, 67 ans.



### Savoir fermer une porte . . .

L'intéressante Revue « Prêtre et Apôtre » rapporte du Vénérable Père Chevriér qu'il disait admirablement sa messe et *savait admirablement fermer une porte*.

Et elle ajouté : « Savoir fermer une porte ! » Science difficile, à en juger par une expérience personnelle. Loi du moindre effort qui aboutit, ici, à un résultat *brutal*. D'elle-même, la porte tourne si aisément sur ses gonds qu'on néglige de régler son mouvement. Tant pis si le « départ » a été violent ! Tant pis pour les cloisons et les vitres qui tremblent ! Tant pis, surtout, pour les oreilles et les ... nerfs des pauvres voisins qui sursautent ! Ici encore, le correctif : la *Charité* !..



## ÉCHOS DU MOIS

(DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1932)

*Port de Saint-Pierre* — Les entrées, du 15 mars au 15 avril, ont été de 16 vapeurs et 25 voiliers.

*Pour être née dans la nouvelle maternité.* — A l'occasion de l'ouverture de la clinique chirurgicale-maternité, un arrêté de M. Sautot, gouverneur p. i. avait spécifié que : « A titre d'encouragement aux mères, un livret de caisse d'épargne de 1500 fr. sera alloué au premier garçon et à la première fille qui naîtront dans la nouvelle maternité ». Cette prime vient d'être attribuée à Yvonne-Jeanne-Marcellè MARCADET, née le 10 mars 1932.

*Décorations.* — La Médaille d'honneur, instituée par la loi du 14 déc. 1901, a été décernée aux marins Saint-Pierrais dont les noms suivent : Pascal Arantzabé, Désiré Béchet, Julien Déjoué, Eugène Leclavier, Eugène Morel.

*La Mission des Dames et des Jeunes Filles.* — Elle a duré du 13 au 20 mars. Le jour de la Saint-Joseph, un millier de communions ont été distribuées aux deux messes du matin. Qui dira les bonnes résolutions qui avaient germé ou qui ont été renouvelées dans ces âmes de mères de famille, dans ces âmes de jeunes filles ?.. Il est vrai que le P. Marnas, pendant toute la semaine, les avait tenues sous le charme de sa parole apostolique, habile à faire mieux comprendre telle grande-vérité religieuse et à signaler telles défectuosités qui sont plutôt l'apanage du sexe faible....

A l'Office du samedi soir, ç'a été un commentaire saisissant de la fameuse Lettre-Eencyclique de S.S. Pie XI sur le mariage chrétien... Une dernière instruction a été faite, à l'issue des vêpres, le jour des Rameaux, résumant les enseignements de la Mission dans trois mots qui sont tout un programme de vie chrétienne. Prière, Communion, Fidélité aux devoirs d'état. Après quoi le Père a donné la bénédiction apostolique, avec indulgence plénière pour les personnes ayant fait « leur mission ».

*Concert spirituel.* — Le soir du dimanche des Rameaux, la Salle municipale des Fêtes était archicomble. On y pouvait voir l'élite de la population Saint-Pierraise, avec M. le Gouverneur Sautot, Mgr Heitz, Préfet Apostolique, M. Gloanec, Maire de la ville, le Chef du Service judiciaire et



Mme Chanot, la plupart des Chefs de Service, le Conseil municipal, le Gouvernement, pour l'achèvement des travaux de l'église, le Chef du Service des Travaux publics et Mme Vogt, etc. etc., Le programme comportait un concert spirituel et une conférence sur Jérusalem et la Terre-Sainte, avec [projections lumineuses.

C'est le R. P. Poisson, directeur du Collège qui s'était chargé de la conférence ; et il s'est acquitté de sa tâche d'une façon supérieure, dans un langage où la forme était à la hauteur de l'intéressant sujet. Il a fait une palpitante évocation de plusieurs siècles d'histoire, — où ont défilé les masses juives, puis les Romains, les Musulmans... avec les épisodes des croisades, — tout cela venant après l'époque du Christ, et la reconstitution du sanglant drame de la Passion. On a pu revivre aussi quelque chose des temps actuels, avec l'organisation nouvelle instaurée par les Anglais après la grande guerre. Tout cela rendu vivant par des traits historiques et des citations de témoins.

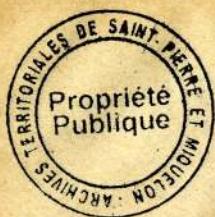
La partie artistique n'a pas déçu l'assistance. Après le morceau connu « Les Rameaux », de Faure, il y a eu des choeurs mixtes, où la schola des jeunes filles, les élèves du Collège et la chorale des hommes ont fait applaudir *La Prière du Soir*, *Les Cloches s'en vont*, *Les Cathédrales*, *Les Grand'Mères*, *Le chant de la Jeunesse catholique*. Un monologue « L'Otage » a apporté une note douloureuse de la guerre : le curé de Francorhamp fusillé par les Allemands.

La musique — violon et piano — a été un régal : c'est tout dire. Ajoutons que, pendant l'entr'acte, une quête fructueuse a été faite pour l'achèvement des travaux de l'église.

*La Semaine Sainte.* — Les cérémonies de cette semaine, dite « semaine pénitentielle », à cause des souvenirs de la Passion de Notre-Seigneur, sont connues des fidèles. A Saint-Pierre, elles ont été suivies, comme toujours, par une assistance nombreuse et recueillie.

A la Messe du Jeudi-Saint, la communion des prêtres et des nombreux enfants de chœur, puis celle des fidèles, a été un spectacle touchant. A tous les esprits était présent le souvenir de la dernière Cène et de l'institution du Sacerdoce catholique.

Les autres cérémonies n'étaient pas moins prenantes. C'était l'Office des Ténèbres, avec ses psalmodies suppliantes, avec le chant des lamentations. C'était l'*Heure Sainte*, avec la solennelle amende honorable à Notre-Seigneur dans le Très Saint Sacrement. Puis c'était l'Office du Vendredi-Saint, avec l'adoration de la Croix, après que le voile qui la recouvrait jusque-là avait été enlevé et laissait voir le grand Christ qui, fixé antrefois à l'un des piliers de la nef, domine maintenant le maître-autel sous un élégant baldaquin. C'était le « Chemin de la Croix », à 2 h. ; et l'église était trop petite... Tous ceux qui étaient en mesure de le faire avaient tenu à



suivre les étapes de la voie douloureuse et à vénérer la relique de la Vraie Croix, trésor de l'église. C'était enfin, à 8 h. du soir, un autre Office des Ténèbres ; il a été suivi du sermon sur la Passion où le Père Letourneur a esquissé d'une façon saisissante quelques-uns des personnages qui, autour de Jésus, ont joué un rôle dans le drame sanglant.

*L'Alleluia* a retenti à la messe du Samedi-Saint, après la bénédiction du feu nouveau et des fonts baptismaux. Il a été répété aux messes du jour de Pâques. A la messe pontificale, où le Père Cardinal a magnifié la gloire de la Résurrection, la solennité des cérémonies a été singulièrement rehaussée par les chants liturgiques exécutés par les différents groupes des hommes, des enfants du Collège et des jeunes filles. Après le *Benedicamus Domino* des vêpres, Mgr le Préfet Apostolique, usant d'un Indult de Rome, a donné la bénédiction papale ; et cette belle journée s'est terminée par un salut solennel du Très Saint Sacrement.

*Nécrologie.* — Mercredi, 30 mars, un imposant cortège quittait l'église, après un service funèbre où Mgr le Préfet Apostolique avait assisté et donné l'absoute ; il accompagnait à sa dernière demeure une paroissienne Saint-Pierraise qu'on était accoutumé de retrouver partout où une œuvre de dévouement demandait des collaborations bénévoles.

Mme Marie Dollo, née Citré, était âgée de 60 ans. Présidente de la Confrérie du Rosaire, elle était aussi membre du Tiers-Ordre de Saint François et des Associations du Sacré-Cœur et des Mères Chrétiennes. Son départ a plongé les siens dans une profonde tristesse bien compréhensible, adoucie cependant par la confiance que Dieu aura fait bon accueil à cette âme si chrétienne et si dévouée aux œuvres paroissiales.

*La fête des Marins.* — Elle a été célébrée le dimanche, 10 avril. Le temps s'était éclairci, alors que depuis deux semaines régnait une brume intense avec, comme intermèdes, des rafales qui ont empêché le vapeur « *Colonia* » d'assurer son service régulier de Miquelon. Même le soleil s'était mis de la partie.

L'église, nouvellement restaurée, et dont la nef était splendidement décorée aux couleurs nationales, était comble. Les Autorités locales, avec M. le Gouverneur et M. le Maire, et les Chefs des différents Services officiels étaient aux premières places.

Avant la grand'messe, Monseigneur a bénii le pain gracieusement offert par MM. Gustave Dagort et fils, boulangers, — 160 livres de brioches !

Les Marins ont assuré l'exécution des chants. Il n'ont pas oublié l'*Etoile de la Mer* ! Et c'est avec une émotion communicative qu'à l'issue de la messe ils ont repris, à trois reprises, le refrain du cantique :



Marie, entend des marins la prière :  
Protège-nous contre les flots !  
Toujours, toujours montre-toi notre Mère !  
Courage !.. En avant, matelots !

Après le chant de l'évangile, Mgr Heitz, directeur ecclésiastique de l'Association des Marins Saint-Pierrais, a prononcé le discours de circonstance. En termes élevés, il a parlé du TRAVAIL, exposant la notion païenne ainsi que la doctrine chrétienne de cette si importante question. Il a montré ce que le travail de la pêche a de particulièrement pénible, et a quels dangers il est exposé. Rien d'étonnant alors qu'on admire et qu'on fête les marins, à cause du cran que leur donne la mer, « cette sirène, tour à tour gueuse et enchanteresse, à laquelle il ne faut croire jamais, dans nos parages surtout, et dont il faut se dénier toujours !... »

Après la messe, un vin d'honneur, offert par le M. Gouverneur, a réuni le Conseil de la Société des Marins et les notabilités Saint-Pierraises dans les salons de l'hôtel du Gouvernement.

Les vêpres terminées, la procession traditionnelle a eu lieu, avec la bénédiction de la mer et l'absoute pour les disparus, — cérémonies bien capables de remuer les âmes croyantes. Au retour à l'église, un salut solennel du Très Saint Sacrement a terminé cette belle journée.

*A la Radiodiffusion.* — Mercredi soir, 13 avril, à 8 h. 1/2, dans plus de deux cents familles Saint-Pierraises, on était rassemblé autour des haut-parleurs. Et on écoutait à l'Île-aux-Marins, à Miquelon, au Canada, à Terre-Neuve et ailleurs...

Le poste de la radio-diffusion locale avait annoncé pour la soirée un alléchant programme musical, agrémenté d'une causerie par Mgr Heitz, Préfet apostolique. A l'heure dite, on put entendre un avertissement sonore, puis un morceau d'orchestre suivi d'un autre morceau de musique, avec un chant : *La Légende des flots bleus*. La parole est alors donnée à Mgr Heitz. Causerie instructive, durant vingt minutes, qui avait sa dose d'humour, sur ce thème : « Est-il vrai que les chrétiens ne valent pas mieux que les autres ?... » Et portées par les ondes hertziennes (525 mètres), les paroles du conférencier se firent entendre dans tout le rayon d'action de la station, soit à plus de 400 milles nautiques, avec le salut final du pays chrétien d'Alsace : « Loué soit Jésus-Christ ! »

Rappelons qu'il est convenu que tous les quinze jours, c'est-à-dire le 2<sup>me</sup> et le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois, à 8 h. 1/2 du soir, une causerie sera faite par l'un des membres du Clergé sur un sujet de religion ou de morale, ou encore sur la vie en pays de Mission. Entre temps, les amateurs auront l'agrément de profiter des retransmissions journalières du poste de St-Pierre



qui relaye chaque soir, de 17 à 19 h., la station radiocoloniale de Pontoise, ainsi que des émissions bihebdomadaires données par ce même poste.

*Echouement.* — Le vendredi 15 avril, vers 13 heures, le chalutier « L'Heureux », du port de St-Malo, arrivait des bancs avec un chargement de 3.500 quintaux de morue, et se préparait à entrer dans le port. Trompé par la brume, il alla se jeter sur l'île aux Pigeons. Le vent, heureusement, était tombé ; et dans la nuit, profitant de la marée haute, les vapeurs « Togo » et « Augusta-Raymond » réussirent à le renflouer.

*Mouvement des passagers.* — ARRIVÉS, le 22 mars, par le « Magnhild » : M. J. Cormier. — Le 23 mars, par le « Rosalind » : MM. André, F. Paturel ; M. et Mme R. Coste ; Mlle E. Lenormand. — Le 5 avril, par le « Magnhild » : M. L. Dagort ; M. et Mme M. Rabé.

PARTIS, le 26 mars, par le « Magnhild » : MM. R. Couture, P. Lavissière ; M. et Mme Nédélec et enfants, M. et Mme Horvay et enfant. — Le 30 mars, par le « Sylvia » : M. et Mme W. Tibbo.

---

#### Au sujet de l'Exercice du Chemin de la Croix.

Tous les fidèles qui, au moins contrits de cœur, font — individuellement ou en groupe — ce pieux exercice en suivant un Chemin de Croix régulièrement érigé, peuvent gagner les indulgences suivantes :

- 1<sup>o</sup> Une indulgence plénière, chaque fois qu'ils accomplissent cet exercice.
- 2<sup>o</sup> Une autre indulgence plénière, s'ils communient le jour où ils font ce pieux exercice, ou si, l'ayant fait dix fois, ils communient dans le mois qui suit ;
- 3<sup>o</sup> Une indulgence partielle de dix ans et dix quarantaines pour chaque station, s'il arrive que, pour quelque motif plausible, ils ne puissent pas achever le Chemin de la Croix.

Notre Saint-Père le Pape Pie XI a voulu que le bénéfice des indulgences qui précédent fût étendu aux malades, mais sous ces deux réserves :

a) Ceux qui sont empêchés par une cause raisonnable de réciter les 20 *Pater, Ave et Gloria* prescrits gagneront, au lieu de l'indulgence plénière, l'indulgence partielle de dix ans et dix quarantaines pour chacun des *Pater* qu'ils réciteront avec *Ave et Gloria* ;

b) S'il en est qui soient empêchés par la violence de la maladie, de réciter l'oraison jaculatoire, et qui ne peuvent que baisser ou même regarder le crucifix bénit pour le Chemin de la Croix, cela ne fera pas obstacle à ce qu'ils puissent gagner l'indulgence plénière.

---



## Un peu de notre Histoire (95).

1819 (Suite)

ous avons vu comment M. Fayolle avait dénoncé au ministère les prétentions vraiment excessives d'une population que la sollicitude du gouvernement avait peut-être trop gâtée, et quels avaient été les moyens qu'il avait cru devoir employer pour y mettre fin. Cela d'ailleurs n'avait pas empêché le chef de la Colonie de supplier le Département de ne pas abandonner ses administrés si dignes d'intérêt en raison de leurs malheurs d'autrefois, et du métier si dur qui les exposait à tant de dangers. Il savait que ce sont de rudes gars qui ne demandent, en somme, qu'à lutter couragusement pour l'existence.

Il va de soi que l'obligation de payer la valeur des vivres fournis aux habitants ne s'étendait pas à ceux d'entre eux réellement nécessiteux, et auxquels le Commandant était autorisé à distribuer, à titre de secours, tout ou partie des provisions qui lui avaient été expédiées dans le courant de 1819.

Ce n'est pas tout. Dans une deuxième dépêche du même jour (10 nov. 1819) M. Fayolle plaide encore la cause de ses administrés ; il insiste auprès du ministre pour que des places leur soient accordées sur la côte ouest de Terre-Neuve dite *French Shore*, aux endroits non occupés par les navires métropolitains :

« Il ne faut pas se dissimuler, Mgr, si leurs réclamations étaient rejetées, il leur deviendrait désormais impossible de pourvoir à la subsistance de leurs familles. L'expérience de quatre ans a prouvé que les bancs avoisinant les deux îles peuvent tout au plus suffire aux chaloupes et warys ; le banc de Saint-Pierre qui, autrefois, alimentait non seulement la population sédentaire, mais beaucoup de navires d'Europe, n'est habité aujourd'hui que par des chiens de-mer et des flétans, ennemis jurés de la morue ; il n'est donc que la pêche du Golfe qui puisse mettre les habitans à même de tirer parti de leur activité, et de les dédommager de leurs peines.

« On n'aurait pas assez fait pour eux, cependant, si on se bornait à leur assurer le droit de pêche. Rendus sur les lieux, il est indispensable qu'ils soient appuyés et protégés ; et cet appui, Monseigneur, ils ne pourront le trouver que lorsqu'un bâtiment de S. M. croisera continuellement dans ces parages. Cette mesure est d'autant plus essentielle que plusieurs centaines de goëlettes américaines ont fait cette année la pêche dans les havres dont nous avions toujours joui exclusivement, et ce, sans autre droit que la force et un arrangement conclu entre le gouvernement de S. M. Britanique



celui des Etats-Unis.

« Un pareil ordre de choses ne peut durer plus longtemps ; vous le signaler, c'est dire qu'il cessera ; car s'il était possible que le gouvernement anglais pût accorder à une autre nation le droit de faire la pêche dans les limites qui nous ont été assignées par les traités, droit que les sujets anglais établis à Terre-Neuve eux-mêmes n'ont jamais eu, il deviendrait tout à fait inutile d'accorder à l'avenir des concessions au commerce français. »

Nous verrons, dans un prochain numéro la réponse du ministre aux deux lettres précitées.

(A suivre)

E. S.

---

### A l'examen de catéchisme.

Pierre l'Ermite raconte dans *La Plaine*, son bulletin paroissial, comment s'est passé un examen de catéchisme chez les tout jeunes de sa paroisse de St-François de Sales, à Paris.

D'abord, cela ne s'est pas fait sans quelque émotion.

Il y eut des réponses magnifiques où déjà s'affirmait une maîtrise capable de satisfaire un théologien.

Parmi les enfants, il y eut des « as ». Il y eut aussi quelques « navets ». Car, dans le sens opposé, il y a eu des réponses qui furent à la confusion de quelques-uns et de quelques-unes. Oyez plutôt — du côté des petites filles :

Demande : *Comment Dieu a-t-il maudit nos premiers parents ?*

Réponse : Il dit à Eve : « Tu seras modiste toute ta vie ! »

D. : *Quel est le huitième commandement de Dieu ?*

R. : Faux témoignage ne diras qu'en mariage seulement.

Naturellement les garçons n'ont pas voulu rester en arrière. A preuve :

Demande : *Pourquoi Dieu est-il éternel ?*

Réponse : Parce qu'il n'a pas eu de commencement et ne mourra jamais de faim !

D. : *Y a-t-il une personne de la Ste Trinité plus ancienne que les autres ?*

R. : Non, ils sont jumeaux !

A côté des « navets » de Paris, il y a eu le gros de l'armée qui a sauvé l'honneur. Si bien que l'ensemble des réponses a été somme toute, malgré ces distractions, très satisfaisant.



Nous voici maintenant à Saint-Pierre. L'examen était réservé aux enfants des écoles publiques où l'instruction religieuse n'est pas donnée.

Chez eux, les « as » ne sont pas nombreux ; il y en a toutefois quelques-uns. Mais il faut bien le dire, — et les parents qui ont assisté à l'examen ont pu le voir — les quelques petites filles et plusieurs des petits garçons ne sont guère solides au poste, ni très entraînés en fait de catéchisme et d'Histoire Sainte.

Il y a cependant, pour les parents, un devoir grave qui ne peut pas être négligé : celui d'assurer à leurs enfants, *par eux-mêmes et par le prêtre*, l'instruction religieuse qu'ils ne reçoivent pas à l'école.

Que les mamans se fassent catéchistes ; puis, qu'elles veillent à ce que les enfants assistent fidèlement aux leçons données par le prêtre.

Autrement, il y aura moins que des « navets », c'est-à-dire que les enfants dont la formation religieuse aura été négligée ne seront jamais de vrais, de bons chrétiens.

A l'examen, en guise de réponses, il y a eu des silences tristement éloquent ! Quelques-unes ont été amusantes. Voici une perle qui aurait figuré avec honneur dans l'écrin des bœvues citées par Pierre l'Ermite :

Demande : *Est-ce que Jésus-Christ est mort de maladie ?*

R. : Oui !

D. : *De quelle maladie ?*

R. : De la fièvre typhoïde !!!

Il n'est pas question des petites et même des grandes hérésies..., toutes choses qui manquent de charme dans un examen d'instruction religieuse.

\*\*\*

Un homme averli en vaut deux, dit-on ; et ce doit être la même chose pour une femme alors même qu'il ne s'agirait que d'enfants. Donc les enfants aussi bien que les parents étant avertis, le prochain examen, dans deux mois, sera meilleur et nous permettra de mettre en grand nombre, au tableau d'honneur, les « as » du catéchisme.



### Etonnant.

Michel raconte qu'en venant au monde il était jumeau.

— Mon frère n'a vécu que quelques jours, ajoute-t-il. Et mon père m'a dit que nous nous ressemblions tellement qu'il ne savait pas au juste lequel de nous deux était mort ... Ce n'était pas moi !



## Chronique de l'Île-aux-Marins

(DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1932)

BAPTÈME. — Est devenu enfant de Dieu et de l'Eglise,

*Le 10 avril : Laurent NICOLAS. Parrain: Jean Nicolas ; marraine : Fernande Disnard.*

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, *le 2 avril : Pierre JACOILLOR et Mariette DUFRESNE.*

\*\*\*

*Fête des Marins.* — Le dimanche de Quasimodo a eu lieu, à l'Île, la fête des Marins. A 10 h. moins un quart, la vedette de l'Administration amenait, avec M. le Gouverneur, Mgr le Préfet Apostolique, fidèles tous deux à honorer de leur présence quelques-unes de nos fêtes. M. le Maire de l'Île et plusieurs notabilités de St-Pierre les avaient accompagnés. Grand'messe chantée par le P. Marnas, avec un vibrant sermon de circonstance par M. le Curé de l'Île, qui a insisté particulièrement sur la sanctification du dimanche.

Au vin d'honneur qui avait réuni les invités à la mairie, M. le Gouverneur eut un mot aimable pour tous ; il voulut bien souligner les améliorations apportées, par les primes, à la petite pêche, et sut ainsi inspirer courage et confiance en vue de l'avenir. Mieux encore que ses paroles, ses actes avaient déjà prouvé à quel point il s'intéressait au sort des pêcheurs.

Les représentants des différentes œuvres paroissiales, et quelques notabilités de la paroisse sont venus au presbytère, suivant la coutume, souhaiter la bienvenue à Monseigneur et s'entretenir familièrement avec lui. Après les vêpres présidées par le P. Marnas eut lieu la procession traditionnelle, au cours de laquelle Monseigneur a bénit la mer ; après quoi eut lieu un salut solennel.

Fête très réussie dans l'ensemble, tant par les chants que par l'assistance nombreuse, malgré l'épidémie de grippe qui sévit actuellement.

*Société de Tir.* — La Société de Tir « Notre-Dame-des-Marins » se devait de faire ses premières armes en l'honneur de sa glorieuse Patronne. Déjà le matin M. le Gouverneur qui s'intéresse à toutes les œuvres populaires lui avait alloué une subvention de 500 fr. A l'issue de la fête religieuse, elle organisa, sous la présidence de Monseigneur, son premier concours de tir à la carabine. Des générosités connues ou anonymes avaient permis de porter à sept le nombre des prix. Voici, dans l'ordre de mérite, les noms des lauréats : MM. Joseph Quédinet, Maurice Laloï, Auguste Laloï, Alexis

Nouvel, Edouard Franché, Léon Nicolas, Auguste Colmay.

*Décorations.* — Ont reçu la Médaille d'honneur du Ministre de la Marine : MM. Louis Arondel, Paul Heude, Joseph Jézéquel.



### Les enfants fumeurs.

L'on a beaucoup parlé de l'influence du tabac sur la santé. Chez les adultes, il est difficile de se prononcer en toute connaissance de cause. Il semble que son usage modéré ne soit pas dangereux.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne les écoliers. Chez les enfants, qui sont astreints à la scolarité, il y en a un assez grand nombre qui fument, et qui fument surtout la cigarette. Or, il est constaté que la cigarette cause des troubles graves chez ceux qui en usent.

A l'Université de Yale, le Dr Scaver fut chargé d'étudier l'influence de l'usage du tabac sur le développement physique de l'écolier. Après trois ans d'observations, il put conclure que les élèves qui n'avaient jamais fumé avaient augmenté en poids de 6,6 pour cent de plus que les écoliers qui fumaient par intermittence ; de 10,4 pour cent de plus que les élèves qui fumaient habituellement. Les conclusions relatives à la croissance et au développement du thorax étaient à peu près identiques.

Au point de vue intellectuel, l'habitude de fumer produit un affaiblissement des plus notables des capacités intellectuelles des écoliers. Le Dr Berillon a établi qu'à l'Ecole polytechnique, les élèves fumeurs étaient inférieurs à leurs camarades non-fumeurs. Le Dr Courtant a observé la même infériorité chez les élèves fumeurs des collèges de Douai, Saint-Quentin et Chambéry ; il en fut de même à l'Ecole Navale de Brest.

L'usage de la cigarette produit un affaiblissement notable de la volonté, qui se traduit par un manque de persévérence, par de la paresse, par une révasserie fréquente. L'attention s'affaiblit, ainsi que la faculté de raisonner.

Il est indubitable que les ouvriers fumeurs sont atteints fâcheusement par l'habitude de fumer ; cela d'autant plus qu'en général ils consomment des cigarettes dont la fumée est un mélange de la combustion des feuilles de tabac et du papier.

(*L'Éducation familiale*, juin 1931.)

### A Vendre :

DEUX PIANOS — S'adresser à M. Albert BRIAND.



## Si on écoutait ces moralistes !..



N professeur de littérature, qui est un pieux homme, mais que la littérature a empoisonné comme tant d'autres, avait rencontré dernièrement l'abbé Bethléem, le directeur très connu de la *Revue des lectures*.

— Il n'y a pas à dire, Monsieur l'Abbé, si on écoutait les moralistes de la *Revue des lectures*, il faudrait renoncer à lire la plupart des grandes œuvres littéraires.

— C'est possible, Monsieur le professeur, c'est possible... Car si on écoutait les moralistes...

Eh, oui !... Si on écoutait les moralistes, il faudrait renoncer dans la plupart des maisons de commerce, aux manières de faire qui sont d'usage courant et qui procurent le plus de bénéfices...

Si on écoutait les moralistes, il faudrait assister à la messe tous les dimanches, même en hiver et au printemps, quand il y a des bals, des soirées ; en été, quand on prend des vacances, quand on fait des excursions ; en automne, à l'époque des classes...

Si on écoutait les moralistes, il faudrait qu'une femme mariée passât la période de sa vie, la plus favorable au plaisir, à porter, et à élever des enfants...

Si on écoutait les moralistes, un homme marié, délaissé par sa femme, ne pourrait pas prendre une maîtresse, et une femme mariée, trompée par son mari, ne pourrait pas prendre un amant...

Si on écoutait les moralistes, les époux n'auraient plus le droit de divorcer, quand la vie est devenue impossible, ou quand l'un des deux époux est fou, ou condamné à une longue détention pour crime...

Si on écoutait les moralistes, une femme divorcée à son profit ne pourrait pas se refaire un foyer et rendre un homme heureux...

Si on écoutait les moralistes, une jeune fille « comme il faut » ne pourrait pas se rendre seule à un bal de société, se frotter toute la nuit à des jeunes gens « comme il faut » et rentrer très tard chez ses parents...

Si on écoutait les moralistes, un jeune homme « comme il faut » devrait



rester niais, c'est-à-dire qu'il ne pourrait plus mener la vie de garçon avec des filles, ou une petite amie, jusqu'à ce qu'il fasse un mariage avantageux . . .

Si on écoutait les moralistes, on ne pourrait plus tuer personne : un homme ne pourrait plus tuer sa femme qui l'a bafoué ; une femme ne pourrait plus abattre d'un coup de revolver un homme qui lui déplaît ; un jeune homme ou une jeune fille ne pourrait plus frapper des parents qui les empêchent de vivre leur vie ; une mère ne pourrait plus étouffer son nouveau-né ; un Landru ne pourrait plus assassiner la femme qui lui résiste . . .

Si on écoutait les moralistes, on ne pourrait même plus se suicider, alors que la vie est à charge et qu'on n'a plus rien à attendre d'elle . . .

Si on écoutait les moralistes, la vie serait insupportable . . . pour ceux et celles qui ne veulent pas conformer leur vie aux exigences de la vie morale . . .

Nous sommes d'accord, Monsieur le professeur, nous sommes d'accord !

L. BETHLÉEM.

---

**Petites litanies . . .**

Des parents qui excusent leur gosse chéri parce qu'il n'a pas voulu aller à la messe, au catéchisme, — *délivrez-nous, Seigneur !*

Des parents qui voient en leur enfant un petit prodige, et le répètent devant lui, — *délivrez-nous, Seigneur !*

Des parents qui disent au professeur, au Père catéchiste : « Il faut punir sévèrement mon fils », et qui lui donnent des sous pour acheter ce qu'il veut, — *délivrez-nous, Seigneur !*

Des parents qui croient sur parole tout ce que dit leur fils, sous prétexte qu'il n'a jamais menti, — *délivrez-nous, Seigneur !*

Des parents qui disent à leur enfant resté au lit par paresse : « Avise le professeur que tu étais enrhumé », — *délivrez-nous, Seigneur !*

De la faiblesse de tant de parents qui, ne comprenant ni leur devoir, ni leur intérêt, font de leurs enfants des indisciplinés, des menteurs, en attendant qu'ils soient de très tranquilles monstres d'ingratitude, — *Ob ! Seigneur, délivrez-nous !*

*Nous Vous en supplions, écoutez-nous !*

*(D'après Pierre l'Ermite).*



## Chronique de Miquelon

(DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1932)

**BAPTÈME.** — Est devenue enfant de Dieu et de l'Eglise,  
Le 10 avril, Denise-Thérèse Poirier. Parrain: Clément Poirier; marraine:  
Sophronie Gaspard.

\*\*\*

*Au Conseil de Fabrique.* — Par suite du décès de M. Victorien Detcheverry qui présidait les réunions depuis longtemps, les membres du Conseil se sont réunis au Presbytère pour lui choisir un successeur. Les voix se sont portées sur M. Bénoni Girardin, doyen d'âge et très apprécié de ses collègues. M. Léon Detcheverry, fils du regretté président, a été élu comme conseiller.

*Conférence au Foyer Ste-Thérèse.* — Au sortir des vêpres du dimanche des Rameaux, de nombreux paroissiens se sont rendus au F. P. pour une conférence sur l'Eucharistie à travers les âges. Les assistants ont été vivement intéressés, d'autant plus que cette conférence était magnifiquement illustrée par une trentaine de clichés artistiques, envoyés de St-Pierre.

*La Semaine Sainte.* — Comme chaque année, les cérémonies de la Semaine Sainte ont été suivies avec une édifiante assiduité et dans le plus religieux recueillement.

A la messe du Jeudi-Saint, une nombreuse assistance s'est présentée à la Table Sainte pour commémorer l'institution de la divine Eucharistie. Pendant toute la journée les visites se sont succédées au « Tombeau »; et le soir, de 6 à 7 h., l'*Heure Sainte* a réuni toute la paroisse, — Heure vraiment sainte et émouvante entre toutes...

*Vendredi-Saint.* — L'église semblable à une veuve est en deuil. L'autel est dépouillé, les chants sont empreints de tristesse, les cloches se taisent.

*O Crux Ave !* A 2 heures, c'est la cérémonie du Chemin de la Croix ; à 6 h., le sermon sur la Passion.

*Samedi-Saint.* — *Lumen Christi !* La lumière éteinte dans l'église depuis hier a jailli de la pierre et acclame le Christ ressuscité. C'est l'*Alleluia !*

Le soleil apparaît ; il glisse dans les âmes le chaud rayon qui fait naître la joie. Douce harmonie de la nature et de la fête!

*Pâques.* — L'église est dans sa parure de tête. Les voix des hommes attaquent, sonores et vibrantes, les souples ondulations du « *Kyrie Ions bonitatis* ». Les âmes toutes renouvelées goûtent les joies spirituelles de cette fête. Mais le beau soleil du Samedi-Saint s'est voilé. Et le soleil était



si désiré pour le séchage des morues « vertes » empilées dans les salines !..

La semaine pascale s'écoule humide et brumeuse. Le vent d'Est souffle. Le soleil reste caché ; mais la confiance reste au cœur des Miquelonnais.



### **Union nécessaire au foyer familial.**

La loi divine exige que les parents restent unis pour diriger l'enfant jusqu'à l'âge adulte. Leur autorité doit s'exercer dans l'unité d'un même amour. Si elle est double quant aux personnes, c'est qu'il convient que l'enfant soit conduit à la fois par un tempérament d'homme et par un tempérament fém' nin, les deux se complétant mutuellement pour faire l'éducation. L'influence d'un seul serait insuffisante : l'enfant élevé par la seule femme connaîtrait peut-être les tendresses et les délicatesses du cœur, mais il manquerait de force et de courage. Inversement, celui qui serait élevé par le seul père risquerait de manquer de sensibilité et de cœur.

Voilà pourquoi Dieu veut que deux natures distinctes, celle de l'homme et celle de la femme, président aux destinées de l'enfant jusqu'au jour où il sera lui-même responsable de ses actes et de sa vie morale.

La conséquence de tout cela est que l'homme et la femme ne doivent pas s'aimer seulement pour eux, mais pour l'enfant.

Si l'amour vient de Dieu, il doit servir à l'accomplissement des œuvres divines et retourner ensuite à Dieu. Il est une consécration, une vocation. L'homme se donne, avec sa puissance masculine, sa volonté de protection, son énergie de travail, pour que la femme puisse accomplir son amour maternel sans avoir à s'inquiéter des nécessités de la vie quotidienne. L'homme est le protecteur de la femme et des enfants. Il veille sur leur avenir. La femme n'accepte sa vocation maternelle qu'autant qu'elle est assurée d'une protection durable. Elle éprouve le besoin d'être aimée pour toujours, et de pouvoir s'appuyer avec une entière confiance sur celui qu'elle aime. A son tour, elle se consacre à son mari pour être son repos et sa joie, après qu'il aura laborieusement travaillé pour gagner le pain quotidien de la famille. Elle se consacre au foyer avec une joie d'autant plus profonde qu'elle est plus certaine de ne jamais être abandonnée en face des devoirs de la maternité et de l'éducation des enfants.



**SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)**

**J. Nicolas,**

Vins et Liqueurs - Alimentation  
Articles de fumeurs - Sacs et papiers  
d'emballage - Cigarettes Nationales.

Le meilleur des reconstituants

**VIN DU CAP CORSE**

**L. N. Mattei-Bastia**  
le seul véritable

**La « Morue Française »**

Armement à la grande pêche  
et au long cours.

Approvisionnements généraux.

**A. MAUFROY**

*Quai de la République*  
Commission - Représentation  
Importation - Exportation.

**PIERRE COGNY, rue Borda**

Epicerie - Liqueurs - Légumes  
Articles divers

**American House**

Vins et spiritueux. - *Quai de la Roncière*

**C. P. Chartier et Cie,**

Représentant de la Maison Peugeot  
Bicyclettes.

**L. James**

Commission - Représentation

**Joseph GAUTIER**

Boucherie - Charcuterie - Légumes  
Œufs, etc. Fournisseur des navires.



**GRAINES DU COQ HARDI**  
20 variétés potagères extra et un cadeau  
franco domicile contre mandat de 20 fr.  
18, QUAI MÉGISERIE, PARIS  
Catalogue-calendrier de semis gratuit

**LA « MORUE FRANÇAISE »**

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

**P. Le Tiec**

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

**PÊCHERIES DE FRANCE**

Agence de St-Pierre

Commissions - Consignations - Denrées

Vins et Spiritueux

**Auguste DÉROUET**

Constructeur breveté de navires.

Entrepreneur en tous genres.

**A. Dugué**

Boucherie - Charcuterie - Légumes -  
Œufs, etc. - Fournisseur des navires.

**C. P. Chartier et Cie,**

Vins et Spiritueux.

**Pension-Restaurant**

Mme Cadet - Etcheverry,  
Quai de la Roncière.

**HOTEL ROBERT**

Quai de la République

**A. S. Mac Millan**

General Contractor  
St-Pierre et Halifax

**A Louer**



SAINT-PIERRE (îles Saint-Pierre et Miquelon)

## Graines sélectionnées

### LÉGUMES & FLEURS

Pois - Fèves - Haricots - Oignons à fleurs

Engrais insecticide — Pastilles d'engrais pour plantes en pots

P. LE TIEC, Saint-Pierre.

Magasin Albert BRIAND

Quartier général des chaussures de toiles

## « CREPE SOLES »

Avis. — L'achat — *au comptant* — d'une paire de chaussures de toile *Crepe soles* donne droit à un Numéro de tombola. — *Tirage au 1<sup>er</sup> Juillet prochain.*

Lames de Rasoirs de sûreté

## « Le Coq »

Fabrication Française

P. Le Tiec,

Concessionnaire.

Chez Albert BRIAND

Un piano neuf.

Banquettes de piano.

L'eau de Javelle

« LA PARISIENNE »

épargne temps, travail,  
combustible.

Eugène DAVID

Salon de Coiffure

Maison Claireaux

Rue Sadi-Carnot.

Chez Albert OZON

Gramophones - Saxophonie  
Brunswick Panatrop



Propriété  
Publique

:-: Les Produits NESTLÉ sont les meilleurs :-:

**LINGERIE** pour Hommes.  
Dames et Enfants  
Bonneterie - Epicerie

PETIT CARNET  
DE  
Timbres de Commerce Libres  
Offert par

**Mlle Georgina Detcheyerry**  
Commerçante

Dans ce carnet le client groupe  
avec soin les timbres offerts par  
notre Maison et viendra nous ré-  
clamer la prime lorsqu'il y aura droit

Reclamez les timbres en faisant vos achats.  
Et donnez la préférence à la Maison qui les offre.

Commission - Consignation  
**A. Grimaux & Cie.**  
Boulangerie - Epicerie  
Grains et Farines en gros et  
en détail.  
Biscuits et Bonbons en stock  
et sur commande.

**H.-A. PATUREL, St-Pierre**  
Commissions - Consignations  
Gros & Détail  
Alimentation, Vins, Liqueurs,  
Tissus, Confections, Chaussures,  
Parfums de Luxe,  
Farines, Grains, Foin.

Employez l'eau de Javelle  
**LA PARISIENNE**.  
C'est la meilleure.  
Chez Albert Briand,



A votre séjour en France, visitez la « Tour du Bonheur » entre Paramé et les Rochers Sculptés par l'Abbé FOURRÉ

### MINIHIC BEACH HOTEL (Sur la Plage)

ROTHÉNEUF (Ille- e Vilaine)

Restaurant, Bar

R. C. St-Malo 10.686

Prop. P.-J. Montésinos

Tél. Rothéneuf, 4.

English Spoken

-----

Se habla Espanol

Tout confort moderne

Garage pour 20 voitures

Salles de Bains - Cabines à Douches - Poste distributeur d'Essence - Terrasse

Salon de Lecture - Salle de Restaurant pour 80 couverts - Jardin avec Bosquets

Autocar à la Gare et pour toutes excursions.

Le meilleur accueil sera réservé aux St-PIERRAIS

SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

ORDEAUX 26. 56 A

ENGLISH SPOKEN

HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGUETTE  
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

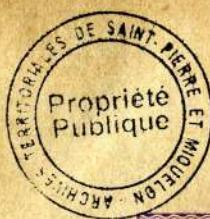
Machines à écrire « REMINGTON »

— Rubans à machine — Papier tous genres —

Machines à calculer « DALTON »

Représentants : La MORUE FRANÇAISE

Saint-Pierre



— 110 —

## SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2,350.000 FRANCS

Rue du 11 Novembre

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES RADIOS AMÉRICAINS

“ NATIONAL ”

FOURNITURES DIVERSES POUR POSTES  
DE RADIO EN STOCK ET SUR COMMANDE

Magasin de détail: Angle des Rues Nielly et du Maréchal Foch

## Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs  
Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres  
Warehouse avec Quai

### REPRÉSENTANT

Champagne: Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement: Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement: Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime: The Board of Underwriters of New-York, N.-Y

Assurance contre l'incendie: Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins: The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn  
Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of  
New-York, Socony.

Cigarettes Gloria.

## SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

### Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims — Champagnes

Fournier-Demars de Bourges —

Liqueurs.

### Farines

Demandez la marque

“ Royal Household ”

Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co. Montréal

### ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

### HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



# VÊTEMENTS TIP TOP

Un homme heureux!...

Et pourquoi?

Parce qu'il a un costume de la meilleure qualité et à un prix tout à fait modéré.

Pour cela il s'est adressé à

Tip Top Tailors Ltd



qui vous offrent des COMPLETS et des PARDESSUS variés de belle qualité au prix unique de

\$ 24

Faites comme lui

et vous vous en trouverez bien.

Renseignements et Echantillons

Chez Etienne DAGUERRE

à SAINT-PIERRE

(SAINT-PIERRE & MIQUELON)



# La BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Il est du devoir de chacun, tant pour son pays que pour lui-même de mettre régulièrement en réserve une partie du produit de son travail. Ouvrez donc un compte d'épargne dans notre banque où, en toute sécurité, vos fonds vous rapporteront des intérêts aux taux en cours.

Nous sommes organisés de façon à vous donner entière satisfaction en ce qui concerne toutes les opérations de Banque, y compris la vente de traîtes ou de chèques, ainsi que les chèques de voyageurs et les lettres de crédit.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements utiles ; et nous vous invitons à venir sans hésitation, nous consulter au sujet des opérations qui pourraient vous intéresser. Notre meilleur accueil vous est, du reste, tout particulièrement réservé.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 30 Millions de Dollars

St-Pierre & Miquelon

P. R. HAMEL

Délégué.